

Thiérache < Aisne < Hauts-de-France

OFFICE
DE TOURISME

La Thiérache ONS'Y ATTACHE

BROCHURE
GROUPES



SOMMAIRE

Destination Thiérache	p.2
L'Office de Tourisme & le service commercial	p.3
Nos prestations	p.4
➤ Culture & patrimoine	p.4
➤ Terroir & traditions	p.8
➤ Les insolites	p.10
➤ Détentes, loisirs & découverte	p.12
Nos offres «clés en main»	p.14
➤ Nos forfaits journées	p.14
➤ Les forfaits du Familistère	p.20
➤ Les rallyes en 2CV	p.21
Légende des pictogrammes	p.22
Venir en Thiérache	p.22
Conditions générales de vente	p.23

BELGIQUE

HAUTS-DE-FRANCE

LILLE

AMIENS

LUXEMBOURG

REIMS

PARIS

LE NOUVION-
EN-THIÉRACHE

LA CAPELLE

MACQUENOISE

SOMMERON

SAINT-MICHEL

GUISE

LUZOIR

HIRSON

PROISY

BUIRE

FLAVIGNY-LE-GRAND-
ET-BEAURAIN

VERVINS

THENAILLES

PLOMION

JEANTES

SAINS-RICHAUMONT

BURELLES

PARFONDEVAL

ROZOY-SUR-
SERRE

DESTINATION THIÉRACHE

La Thiérache est un territoire du grand-est des Hauts de France, adossé au massif des Ardennes et voisin de la Champagne. Véritable havre de paix : forêts, prairies, bocage traditionnel, paysages verdoyants et vallonnés... Cette région vous charmera par son calme et sa tranquillité...

De par sa position géographique, la Thiérache a connu de nombreux envahisseurs ce qui a nécessité la construction d'églises fortifiées, remarquables par leurs structures défensives. Véritables forteresses, laissez-vous surprendre par les plus caractéristiques, comme celle de « Parfondeval », village classé parmi les plus beaux villages de France.

La Thiérache s'enorgueillit d'avoir au sein de son

territoire « Le Familistère de Guise », haut-lieu de l'histoire économique et sociale des XIX^e et XX^e siècles, les souterrains et le donjon du Moyen-Âge du Château Fort de Guise avec ses 1 000 ans d'Histoire, l'Abbaye de Saint-Michel, bénédictine, gothique et classique, avec son cloître et ses peintures murales et bien d'autres découvertes culturelles à venir admirer sur place.

Vous aurez l'occasion de goûter les produits typiques du territoire : le Maroilles, surnommé le « plus fin des fromages forts », et le cidre, issu des pommiers du terroir, feront le bonheur de vos papilles.

Découvrez aussi la Thiérache et ses jolis paysages. Parcourez l'Eurovéloroute 3, cette ancienne voie ferrée, réhabilitée en chemin de randonnée... Vous y partagerez de vraies expériences et repartirez avec de nombreux souvenirs.

La Thiérache se découvre donc sous différentes facettes : culture, nature, découverte des produits du terroir... Vous aurez l'embarras du choix !

LE SERVICE COMMERCIAL & L'OFFICE DE TOURISME

LE SERVICE COMMERCIAL

Vous envisagez de venir en Thiérache **avec un groupe** ?
N'attendez plus, créez votre journée à la carte !

 **Camille vous accompagne et vous aide à organiser votre journée sur mesure...**

La Thiérache peut être découverte sous différentes facettes : son riche patrimoine culturel, sa nature préservée, ses savoureux produits du terroir, ses multiples randonnées et ses visites insolites.

➤ **Nous vous assurons une étroite collaboration avec nos partenaires touristiques de qualité (restaurateurs, guides touristiques, lieux de visites...).**

➤ **Nous vous garantissons un devis complet et détaillé sous 48h après votre demande.**

Prenez connaissance de notre catalogue **spécialement dédié aux Groupes** et établissez un contact avec l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache pour tous renseignements utiles à votre venue en Thiérache !

L'OFFICE DE TOURISME

Institué sous la forme d'un Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache a été créé par délibération du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de Thiérache le 20 juin 2014, à compter du 1^{er} juillet 2014.

De manière générale, l'Office de Tourisme a vocation à assurer la promotion et le développement touristique de la Thiérache de l'Aisne, ce qui représente un territoire de 160 communes et quatre communautés de communes réparties sur une aire géographique de 1 600 km .

Toute l'équipe de l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache est à votre entière disposition pour vous concocter un séjour ou une journée de visite enrichissante et relaxante.

Nos expertes locales sauront vous orienter vers des offres sur mesure et vous accompagner tout au long de votre parcours : excursion à la journée, séjour, visite libre...ou autres demandes...



Votre contact privilégié :

Camille DUPARCQ

Chargée de Marketing et de Vente

tél. 03 23 91 30 10
reservation@tourisme-thierache.fr



Sabine VARAGO

Directrice de l'Office de Tourisme



Céline MASSART

Chargée de l'Accueil et de l'Information Touristique



Caroline DUPUY

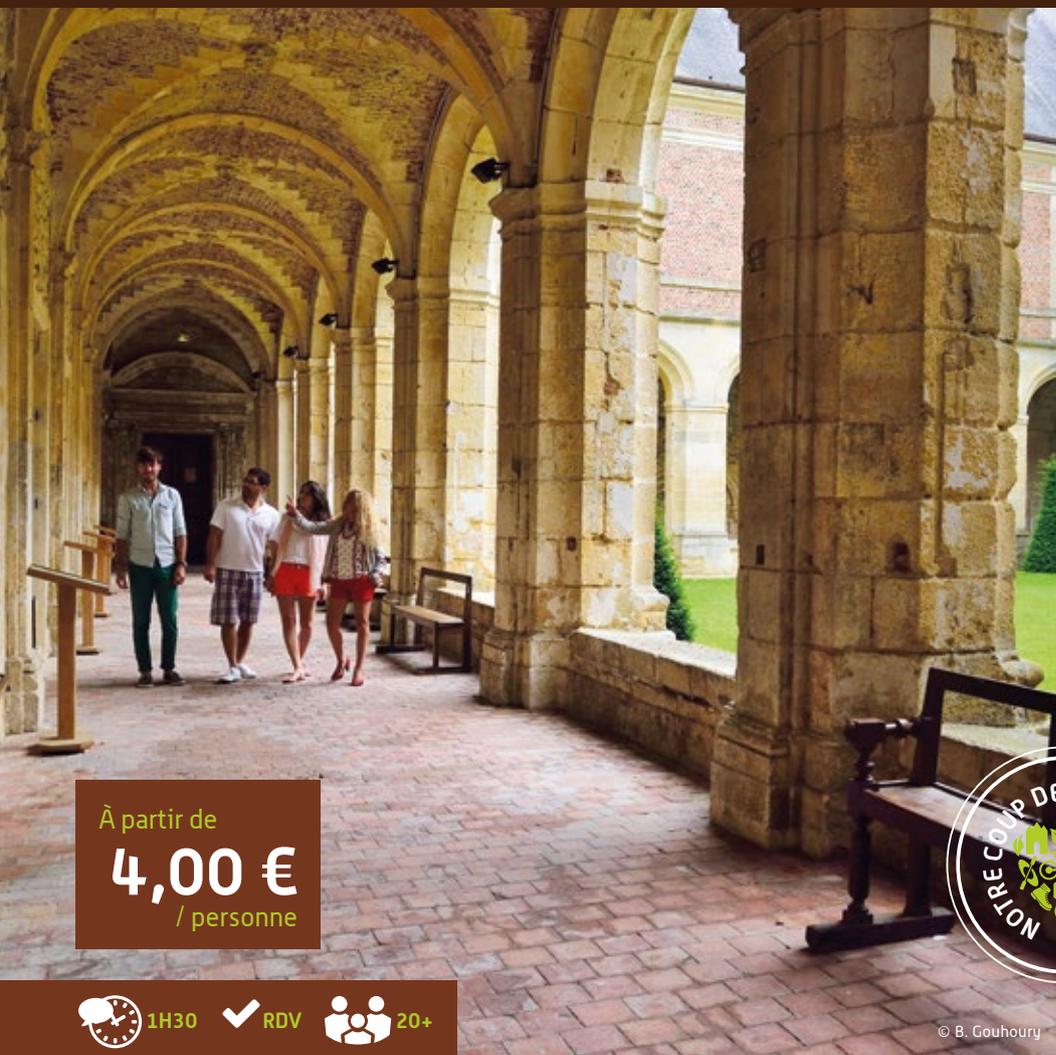
Chargée de Communication Numérique



Adeline JAUDOIN

Chargée de Communication

CULTURE & PATRIMOINE



L' ABBAYE DE SAINT-MICHEL ET LE MUSÉE DE LA VIE RURALE ET FORESTIÈRE



📍 SAINT-MICHEL

Cette abbaye bénédictine abrite un orgue somptueux datant de 1714 et, dans son cloître des fresques murales. Situé dans les dépendances de l'Abbaye, le musée de la Vie Rurale et Forestière regroupe d'importantes collections autour de la vannerie et de l'exploitation du bois : plus de 1 500 objets à découvrir.

À partir de

4,00 €
/ personne



1H30



RDV



20+

© B. Gouhoury



Le cloître et ses fresques murales





À partir de
7,00 €
/ personne

1H30 1H RDV 20+

LE FAMILISTÈRE DE GUISE



GUISE

Bâti entre 1859 et 1882 par Jean-Baptiste André Godin, le Palais social ou le Versailles du peuple est une utopie devenue réalité. Un espace d'expérimentations sociales qui ouvrent la voie à des progrès qui se généraliseront au XX^e siècle : la délibération collective en entreprise, la participation des ouvriers au capital, l'égalité homme-femme... Un site époustouflant où vous pourrez revivre la vie d'un ouvrier à travers les différents bâtiments : le pavillon central, la buanderie-piscine, le théâtre ou encore les économats.



Le théâtre

ZOOM LA VILLE DE GUISE PORTE D'ENTRÉE DE LA THIÉRACHE

© Familistère de Guise

LE CHÂTEAU FORT DE GUISE



GUISE

Mille ans d'histoire ont construit ce site unique en Europe... Départ pour l'aventure à la découverte des souterrains, du donjon du Moyen Age, des casemates, de la galerie dite «des lépreux», et en fin de visite faites une halte dans le musée archéologique de ce véritable château médiéval.



© Club du vieux manoir

À partir de
5,00 €
/ personne

1H30 1H RDV 20+



Les souterrains



© Club du vieux manoir

CULTURE & PATRIMOINE



À partir de
2,00 €
/ personne



2H



RDV



10+

L'église fortifiée et sa scénographie

LE VILLAGE DE PARFONDEVAL ET SON ÉGLISE FORTIFIÉE



PARFONDEVAL

Parfondeval, village typique de Thiérache, a su préserver dans le temps son aspect champêtre, ce qui lui permet de porter fièrement le titre d'un des « **Plus beaux villages de France** » depuis 1983. Rapidement votre regard se portera vers le clocher de l'église fortifiée, encadré de ses deux tours défensives, qui domine les toits d'ardoise des habitations et des granges en pans de bois. Rendez-vous au Relais de la Chouette, point d'accueil sur la place, où vous recevrez gratuitement toutes les informations sur le parcours balisé dans le village. Vous pourrez vous promener pour découvrir les richesses du patrimoine de Parfondeval.

Votre visite commentée

- 🕒 Visite commentée de l'église fortifiée (1h00)
- 🕒 Un parcours de visite (1h00)
- 🕒 Le parcours signalé comporte 12 points d'intérêt et 3 dispositifs scénographiques : l'église fortifiée Saint-Médard, le lavoir et le temple protestant.

Les points forts du circuit de visite de Parfondeval

L'histoire, la religion, l'habitat et la nature sont autant de particularités qui font de Parfondeval et de ses hameaux une vitrine du patrimoine architectural et rural de la Thiérache.



LES ÉGLISES FORTIFIÉES À NE PAS MANQUER

L'ÉGLISE FORTIFIÉE SAINT-MARTIN



📍 JEANTES

À l'intérieur de l'église vous serez tout de suite charmé(e) par «les vitraux et les 400m² de fresques murales» réalisés par le peintre hollandais Charles EYCK au cours du XX^e siècle. Ces peintures sont inscrites aux Monuments Historiques.



À partir de

4,50 €
/ personne



1H30



RDV



10+

© CRT de Picardie JP Gilson



À partir de

8,00 €
/ personne



3H



RDV



10+

© Amin Toulors

LES ÉGLISES FORTIFIÉES DE LA VALLÉE DE LA BRUNE



📍 BURELLES > PLOMION > JEANTES

Suivez votre guide sur la route touristique des églises fortifiées, celle de Burelles vous surprendra par son architecture militaire et ses éléments de défense, celle de Plomion par son type forteresse avec ses deux impressionnantes tours et enfin celle de Jeantes par ses sublimes fresques murales.

* Découvrez la ville de Vervins et son musée :

- Ville de Vervins : remparts, intérieur de l'église (peinture sur piliers), Traité de Paix de Vervins...
- Musée de la Thiérache : 3 salles d'exposition, histoire de Vervins, Archéologie et Paléontologie

L'ÉGLISE FORTIFIÉE SAINT-MÉDARD



📍 FLAVIGNY LE GRAND-BEAURAIN

L'église fortifiée de Flavigny Le Grand-Beaurain est sans doute l'une des plus caractéristiques de la Thiérache. De par sa position en hauteur et totalement excentrée du village, elle présente une architecture remarquable avec ses deux tours cylindriques et son imposant donjon datant du XVI^e siècle.



À partir de

2,00 €
/ personne



1H30



RDV



10+

© Benjamin Teissedre

TERROIR & TRADITIONS



À partir de

2,00 €

/ personne



1H30



RDV



10+



© OT du Pays de Thiérache

DÉCOUVERTE D'UNE FABRIQUE DE MAROILLES



📍 SOMMERON

Au milieu du bocage de Thiérache, venez découvrir la fabrication, dans le respect des méthodes ancestrales d'un des plus célèbres fromages : le Maroilles. De l'affinage au brossage en passant par la découverte des mythiques caves, construites sur 2 200m². Cette visite éveillera vos sens olfactifs.

CIDRERIE DE THIÉRACHE, LE CLOS DE LA FONTAINE HUGO



📍 ROZOY-SUR-SERRE

Vos papilles vont s'é moustiller au cours de la visite de l'une des dernières cidreries de Thiérache, avec ses 7 hectares de vergers. Vous dégusterez un cidre blond et acidulé qui vous apportera une note pétillante de fraîcheur en fin de visite.

À partir de

3,00 €

/ personne



1H30



RDV



10+



© Clos de la Fontaine Hugo

CONSERVERIE ARTISANALE DE THIÉRACHE



📍 LUZOIR

En Thiérache picarde, la Triperie de Luzoir vous ouvre ses portes ; découvrez la fabrication artisanale et le savoir-faire traditionnel des productions picardes. Vous pourrez profiter d'une dégustation et repartir avec un produit offert par l'équipe de la Triperie.



© A.S. Flament

À partir de
8,00 €
/ personne



1H30



RDV



MIN. 8 / MAX. 50



© A.S. Flament

À partir de
3,00 €
/ personne



1H30



RDV



10+



LA FERME DE LA CHAPELLE JÉRÔME «LA FOLIE DOUCE»



📍 LE-NOUVION-EN-THIÉRACHE

La Folie Douce est un apéritif typique de la Thiérache issu de la fermentation naturelle des fraises, framboises, groseilles, cassis, mûres et rhubarbe. C'est une boisson alcoolisée non pétillante, qui se distingue par sa robe rouge et son caractère fruité. Une partie de la récolte et toute la vinification ont lieu à la propriété. Après avoir visité l'ensemble du site et appris les secrets de fabrication de ce délicieux apéritif, Ferdinand vous invite déguster ses produits...

© Ferme de la Chapelle Jérôme

LES INSOLITES



LOCATION DE 2CV, RÉTROSCAPADE



BUIRE

RÉTROscapade vous propose de (re) découvrir la mythique 2cv..., vous circulerez au gré de vos envies (locations simples) ou vous suivrez l'un des circuits thématiques pour découvrir les attraits touristiques de la Thiérache. Vous pourrez aussi agrémenter votre balade d'autres activités, d'étapes gastronomiques et de bien d'autres surprises...



La découverte de la vallée de l'Oise en 2cv



À partir de
100,00 €
/ véhicule



JOURNÉE / DEMI-JOURNÉE



RDV



MIN. 4 / MAX. 32

© Horizon Bleu



À partir de
4,00 €
/ personne



1H30



RDV



10+

COURQUAIN, LIEU DE TOURNAGE DU FILM «RIEN À DÉCLARER»



MACQUENOISE

Courquain est le lieu de tournage du célèbre film "Rien à déclarer": revivez l'histoire et l'ambiance du film, notamment le passage de la frontière entre Macquenoise et Hirson-Forêt. Cette visite commentée vous surprendra et vous pourrez même revivre la scène en tant qu'acteur sous la direction de votre guide metteur en scène des lieux!

© Intégrale



À partir de
23,00 €
/ personne

🕒 2H ✓ RDV 👥 MIN. 1 / MAX. 12

LES DROMADAIRES DU DOMAINE DE FAYE



📍 THENAILLES

Vous souhaitez vivre un moment unique auprès des Dromadaires ? Et bien c'est possible au Domaine de Faye ! Plusieurs formules s'offrent à vous : de la simple balade en initiation à la découverte des chemins de Thiérache en passant par la balade pédagogique et pratique ou encore la montée sportive...

© Domaine de Faye

FERME DE LA LIESSE



📍 LE-NOUVION-EN-THIÉRACHE

Une visite des plus surprenantes vous convie à une escapade évoquant la vie rurale d'antan d'une exploitation agricole traditionnelle de Thiérache. Mère-grand revêtue de son costume d'époque ouvre les portes de sa basse-cour où se trouvent : lapins, chèvres, chevaux, poneys et ânes que vous pourrez nourrir. Tous les animaux sont nés à la ferme de la Liesse et élevés avec amour.



À partir de
7,00 €
/ personne

🕒 2H ✓ RDV 👥 10+

© Ferme de la Liesse

À partir de
3,00 € | **5,00 €**
/ enfant / adulte

🕒 1H30 ✓ RDV 👥 MIN. 10 / MAX. 50



© Alpagas de Cour Farroux

LES ALPAGAS DE LA COUR FARROUX



📍 SOMMERON

Direction Sommeron pour une visite étonnante. Brigitte ouvre les portes de son élevage d'Alpagas... Plus petit que son cousin le Lama, l'Alpaga est tout aussi attachant et il en séduira plus d'un ! Une véritable découverte pour les petits et les plus grands.

DÉTENTE, LOISIRS & DÉCOUVERTE



À partir de

10,00 €
/ personne



© B. Gouhoury

THIÉRACHE SPORT NATURE



HIRSON

Thiérache Sport et Nature est spécialiste des activités de nature depuis plus de 20 ans. Le site se trouve sur une zone Natura 2000 ; vous serez comblés par la beauté des paysages et vous apprécierez les nombreuses activités qui vous y attendent : canoë-kayak, mur d'escalade, randonnée avec guide... De quoi vous satisfaire !

Classé Natura 2000, le site de Blangy est niché au cœur de 7400 ha de forêt où la faune et la flore sont particulièrement riches et diversifiées. Un sentier pédestre vous conduira à la belle cascade de Blangy avant de revenir le long de l'Oise naissante.

Un environnement de qualité

La richesse et la diversité paysagère du domaine de Blangy sont propices au bien-être et au ressourcement. Elles favorisent la pratique de nombreuses activités de pleine nature. À proximité immédiate, l'Eurovéloroute 3 qui traverse la Thiérache et relie Hirson à Guise, propose de nombreuses balades en vélo, vélo électrique et VTT en toute sécurité.



© Intégrale

La situation du site
sur zone classée
Natura 2000



© Intégrale



© A.S. Flament

À partir de
60,00 €
/ personne

AU JARDIN D'HÉLÈNE



PROISY

Envie de nature et de bien-être... Hélène vous propose des stages de cuisine sur les plantes sauvages et médicinales, mais également des stages de bien-être et de détente ! Amoureuse des plantes, Hélène vous fera partager à travers ses stages toutes ses connaissances sur les plantes comestibles et médicinales. Alors laissez-vous tenter...

Venez découvrir les secrets des plantes sauvages et médicinales lors des stages de cuisine au Jardin d'Hélène.

➤ Stage de cuisine

Plantes sauvages, pain au levain, cuisine santé

➤ Stage bien-être

Huiles essentielles, cosmétiques naturels.

➤ Stage sève de bouleau

➤ Stage énergie des arbres

➤ Stage en aromathérapie, en aromathérapie olfactive

Les stages de bien-être et détente pour vous reconnecter avec vos sens



JOURNÉE / DEMI-JOURNÉE



RDV



MIN. 10 / MAX. 20



© A.S. Flament

NOS OFFRES «CLÉS EN MAIN»

FORFAITS JOURNÉE

LA THIÉRACHE AUTOUR D'UN DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

À partir de
28,50 €
/ personne



6 KM (10 MN)



RDV



20+



Une journée en Thiérache à la découverte d'un des plus beaux villages de France, d'un patrimoine remarquable et des produits du terroir.

📍 PARFONDEVAL > ROZOY-SUR-SERRE

09H30 L'ÉGLISE FORTIFIÉE DE PARFONDEVAL

Direction l'église fortifiée de Parfondeval, église remarquable par son architecture et ses éléments de défense...

11H LE VILLAGE DE PARFONDEVAL

Au milieu du bocage, partez à la découverte de ce village bucolique et champêtre aux habitations faites de briques rouges et d'ardoises bleues qui vous charmeront.

12H DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT LOCAL 🍴

14H LA COLLÉGIALE DE ROZOY-SUR-SERRE

Votre guide vous contera l'histoire de cette collégiale fondée en 1018 et vous admirerez plus particulièrement l'autel baldaquin en marbre rose et bois doré ainsi que l'orgue de 1710...

16H LA CIDRERIE DU CLOS DE LA FONTAINE HUGO

Vos papilles vont s'émoustiller lors de la visite de l'une des dernières cidreries de Thiérache avec une dégustation en fin de visite pour votre plus grand plaisir ...

© Colin



Suggestion de
menu

- > Apéritif Maison
- > Trois variations de toast Maroilles
- > Filet de poulet lardé sauce au cidre
- > Tiramisu à l'orange avec sa gelée
- > Vins, café ou thé



À partir de
34,00 €
/ personne

 48 KM (1H06)  RDV  20+

© Cofin

DU PALAIS SOCIAL À PARFONDEVAL

Nous vous proposons un voyage en utopie chez Jean-Baptiste André Godin, suivie d'une après-midi détente à la découverte du village de Parfondeval et de son église fortifiée, l'une des plus remarquables de la Thiérache.

 **GUISE > PARFONDEVAL**

10H LE FAMILISTÈRE DE GUISE

Bâti entre 1859 et 1882 par Jean-Baptiste André Godin, le Palais social ou le Versailles du peuple est une utopie devenue réalité. Un espace d'expérimentations sociales qui ouvrent la voie à des progrès qui se généraliseront au XX^e siècle : la délibération collective en entreprise, la participation des ouvriers au capital, l'égalité homme-femme... Un site époustouflant où vous pourrez revivre la vie d'un ouvrier à travers les différents bâtiments : le pavillon central, la buanderie-piscine, le théâtre ou encore les économats.

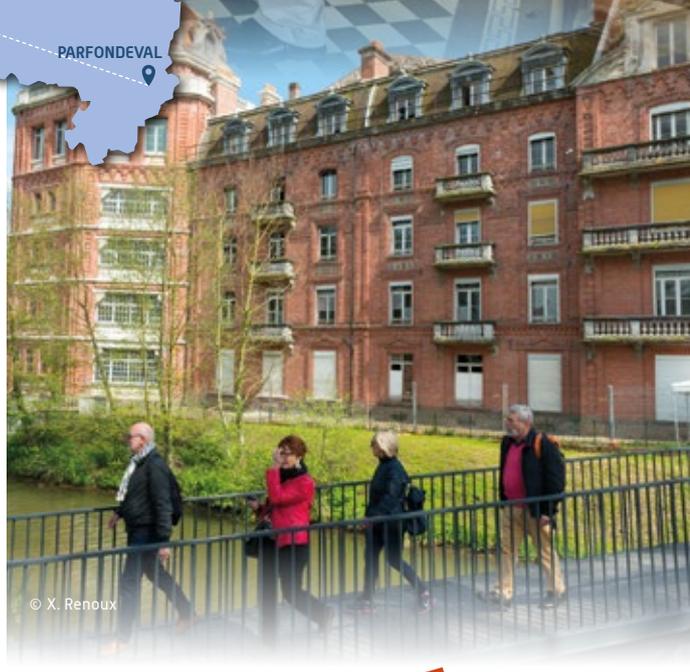
12H DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT LOCAL

15H L'ÉGLISE FORTIFIÉE DE PARFONDEVAL

Direction l'église fortifiée de Parfondeval, église remarquable par son architecture et ses éléments de défense...

16H VILLAGE DE PARFONDEVAL

Au milieu du bocage, partez à la découverte de ce village bucolique et champêtre aux habitations faites de briques rouges et d'ardoises bleues qui vous charmeront.



© X. Renoux

Suggestion de menu 

- > Flamiche en duo de Maroilles et Boulette d'Avesnes, salade croquante
- > Suprême de volaille aux senteurs boisées
- > Assiette de fromages
- > Tarte au citron meringuée



PRÉVOIR DE BONNES CHAUSSURES DE MARCHÉ

NOS OFFRES «CLÉS EN MAIN»

FORFAITS JOURNÉE

À partir de
36,00 €
/ personne



58 KM (1H25)



© Club du vieux manoir



LA THIÉRACHE FORTIFIÉE

C'est un voyage dans le temps qui vous permettra de découvrir le donjon et les souterrains du Château Fort de Guise. L'après-midi laissez-vous surprendre par les gardiennes de la Thiérache, les églises fortifiées de Burelles, Plomion et Jeantes.

📍 GUISE > VERVINS > BURELLES > PLOMION > JEANTES > VERVINS

10H LE CHÂTEAU FORT DE GUISE

Mille ans d'histoire ont construit ce site unique en Europe... Départ pour l'aventure à la découverte des souterrains, du donjon du Moyen Age, des casemates, de la galerie dite «des lépreux», et en fin de visite faites une halte dans le musée archéologique de ce véritable château médiéval.

12H DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT LOCAL 🍴

14H30 CIRCUIT DES ÉGLISES FORTIFIÉES DE LA VALLÉE DE LA BRUNE

Suivez votre guide sur la route touristique des églises fortifiées. Celle de Burelles vous surprendra par son architecture militaire et ses éléments de défense, celle de Plomion par son type forteresse avec ses deux impressionnantes tours et enfin celle de Jeantes par ses sublimes fresques murales.

Suggestion de menu

- > Gâteau de lapin à l'abricot
- > Mignon de veau aux petits légumes
- > Assiette de fromages
- > Charlotte au Pralin et pistache
- > Kir vin blanc
- > Chinon
- > Café petits fours



À partir de
35,00 €
/ personne



40 KM (37 MN)



© Horizon Bleu

TRÉSORS DE THIÉRACHE

À proximité de la Belgique, nous vous proposons une visite culturelle à la découverte de l'Abbaye de Saint-Michel, de son cloître, ou encore de son musée... Non loin de là et à travers le bocage de Thiérache, direction Sommeron pour une après-midi gourmande !

📍 SAINT-MICHEL > VERVINS > SOMMERON

9H30 L'ABBAYE DE SAINT-MICHEL ET LE MUSÉE DE LA VIE RURALE ET FORESTIÈRE

Partez à la découverte d'une abbaye bénédictine qui abrite un orgue somptueux de 1714 et de sublimes fresques murales dans son cloître. Situé dans les dépendances de l'abbaye, le musée de la vie rurale et forestière regroupe d'importantes collections autour de la vannerie et de l'exploitation du bois. Plus de 15 000 objets y sont abrités.

12H DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT LOCAL 🍴

15H UNE FABRIQUE DE MAROILLES

Au milieu du bocage de Thiérache, venez découvrir la fabrication dans le respect des méthodes ancestrales d'un des plus célèbres fromages: le Maroilles. De l'affinage au brossage en passant par la découverte des mythiques caves, cette visite éveillera vos sens olfactifs.



Suggestion de menu

- > Tarte au Maroilles et son jambon de Pays
- > Carbonade Picarde, écrasé de légumes du moment
- > Panna cotta à la confiture de lait
- > Vin, eau, café

NOS OFFRES «CLÉS EN MAIN»

FORFAITS JOURNÉE



À partir de
18,00 €
/ personne



18 KM (5H30)



RDV



20+

© B. Teissedre

RANDONNÉE LE LONG DE LA VALLÉE DE L'OISE ET VISITE DU FAMILISTÈRE

Au départ du Familistère, c'est tout d'abord une visite commentée du premier musée de l'Aisne qui vous attend. Puis, au départ du Palais Social vous emprunterez une partie de l'Eurovéloroute 3, pour une randonnée à la découverte de Guise et ses alentours.

📍 GUISE

10H LE FAMILISTÈRE DE GUISE

Bâti entre 1859 et 1882, par Jean-Baptiste André Godin, le palais Social ou le Versailles du peuple est une utopie devenue réalité. Un espace d'expérimentations sociales qui ouvrent la voie à des progrès qui se généralisent au XX^e siècle : la délibération collective en entreprise, la participation des ouvriers au capital, l'égalité homme-femme... Venez parcourir un site époustouflant : le pavillon central, la buanderie-piscine, le théâtre ou encore les économats...

12H PIQUE-NIQUE THIÉRACHIEN 🍴

13H DÉBUT DE LA RANDONNÉE «LA FERME DE L'ÉTANG»

Cette randonnée vous permettra de découvrir les attraits touristiques de Guise et ses alentours : la vallée de l'Oise, le Palais Social : « Familistère », le Château Fort des Ducs de Guise, l'église fortifiée de Flavigny-Le-Grand et Beaurain et le centre historique de la ville de Guise...

POUR LES AMATEURS DE RANDONNÉE...



© ADRT 02



L'ITINÉRAIRE DE LA RANDONNÉE VOUS SERA COMMUNIQUÉ





À partir de
43,50 €
 / personne



17 KM (15 MN)



RDV



20+

© Ferme de la Liesse

LE-NOUVION-
 EN-THIÉRACHE

SOMMERON

DE LA FERME D'ANTAN À L'ÉLEVAGE D'ALPAGAS

C'est une journée « insolite » qui vous attend, à la découverte des animaux de Thiérache. Le matin, mère-grand vous propose un retour au XIX^e siècle à la Ferme de la Liesse. L'après-midi faites connaissance avec un animal surprenant : l'alpaga, le petit cousin du lama.

📍 LE-NOUVION-EN-THIÉRACHE > SOMMERON

10H LA FERME DE LA LIESSE

Une visite des plus surprenantes vous convie à une escapade évoquant la vie rurale d'antan d'une exploitation agricole traditionnelle de Thiérache. Mère-grand revêtue de son costume d'époque ouvre les portes de sa basse-cour où se trouvent : lapins, chèvres, chevaux, poneys, ânes et cochons que vous nourrirez. Tous les animaux sont nés à la Ferme de la Liesse et élevés avec amour.

12H DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT LOCAL 🍴

14H30 VISITE COMMENTÉE D'UN ÉLEVAGE D'ALPAGAS

Direction Sommeron pour une visite étonnante. Brigitte ouvre les portes de son élevage d'alpagas... Plus petit que son cousin le lama, l'alpaga est tout aussi attachant et il en séduira plus d'un ! Une véritable découverte pour les petits et les plus grands.



© Alpagas de Cour Farroux

Suggestion de
menu

- > Salade Thiérachienne
- > Filet de truite grillée garni
- > Nougat glacé, ou Crème au caramel
- > Vins, café ou thé



UNE
UTOPIE
RÉALISÉE

LES FORAITS JOURNÉES DU FAMILISTÈRE DE GUISE

À partir de
38,00 €
/ personne

✓ RDV  20+

© S. Chalmeau

1 DU CHÂTEAU DES DUCS AU PALAIS SOCIAL

 GUISE

Visite du Palais Social durant la matinée. L'après-midi découvrez ce château médiéval devenu forteresse bastionnée des Ducs de Guise, conforté par Vauban avant d'être bombardé lors de la Première Guerre mondiale puis sauvé par les jeunes bénévoles du Club du Vieux Manoir... 1 000 ans d'Histoire pour ce château médiéval.

10h Visite du Familistère de Guise

12h30 Déjeuner au Familistère ou dans un restaurant local 

15h Visite guidée du Château Fort de Guise

16h30 Fin de la visite



PRÉVOIR UN VÊTEMENT CHAUD
ET DE BONNES CHAUSSURES

2 DE LA FONTE AU PLOMB

 GUISE > VERVINS

Visite du Palais Social durant la matinée. Découverte du Démocrate de l'Aisne, créé en 1905, d'abord sous la forme d'un quotidien, il est aujourd'hui le dernier journal hebdomadaire français composé avec des caractères en plomb. Il est toujours imprimé sur deux machines, une duplex et une linotype, achetées en 1927. Les visites guidées sont réalisées par les imprimeurs eux-mêmes qui vous montreront le fonctionnement de cette imprimerie hors du temps.

10h Visite du Familistère de Guise

12h30 Déjeuner au Familistère ou dans un restaurant local 

15h Départ en direction de Vervins pour la visite du Démocrate de l'Aisne

16h30 Fin de la visite

3 LA THIÉRACHE HISTORIQUE

 GUISE > JEANTES > BURELLES

Visite du Palais Social durant la matinée et direction les forteresses de la Thiérache, flanquées de tours imposantes qui devaient servir de refuge aux habitants lors des invasions qui se sont déroulées dans cette région durant les XVI^e et XVII^e siècles.

10h Visite du Familistère de Guise

12h30 Déjeuner au Familistère ou dans un restaurant local 

15h Visite guidée des églises fortifiées de Jeantes et de Burelles

17h30 Fin de nos prestations



PRÉVOIR DE BONNES CHAUSSURES



Complétez votre journée par une balade commentée du centre-ville historique de Guise

Complétez votre journée par une balade commentée du centre-ville historique de Guise. Le guide vous accompagnera du Familistère au Château fort. Une façon originale de découvrir l'histoire de la cité des Ducs. Et pourquoi ne pas vous arrêter à la boutique des Copains d'Thiérache pour une pause gourmande ?

Formule visite : 45 min / Formule visite + dégustation : 1h15
Renseignements Familistère de Guise - 03 23 61 35 36



À partir de
39,00 €
/ personne

✓ RDV 4+

LES RALLYES EN 2CV DE

RÉTROscapade

© Intégrale

1 RALLYE VALLÉE DE L'OISE CŒUR DE THIÉRACHE

4H30

À PARTIR DE 56,00 €

Un rallye convivial, entre patrimoine et saveurs, au cœur de la vallée de l'Oise... Au cœur de la Thiérache, l'itinéraire suit les méandres de la rivière offrant de magnifiques points de vue !

LES ÉTAPES ET/OU ACTIVITÉS

- ➡ Collecte de jus de pommes et cidre chez le producteur
- ➡ Visite du Familistère Godin
- ➡ Collecte de Maroilles fermier chez le producteur

2 PARFONDEVAL, AU CŒUR D'UN DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

4H

À PARTIR DE 39,00 €

En toute liberté ! Vivez à votre rythme ce concentré de Thiérache en sillonnant les petites routes de campagne à la découverte de sites remarquables autour de Parfondeval, élu plus beau village de France !

LES ÉTAPES ET/OU ACTIVITÉS

- ➡ Église fortifiée de Jeantes
- ➡ Circuit d'interprétation du village de Parfondeval
- ➡ Balade sur l'axe vert du Val de Serre
- ➡ Collecte de jus de pommes chez l'une des dernières cidreries de Thiérache

3 LE RALLYE DES SAVEURS

5H

À PARTIR DE 59,00 €

Pratiquez la campagne ! Un scénario savoureux pour sortir des sentiers battus tout en découvrant un terroir méconnu entre France et Belgique.

À bord d'une 2CV, vous allez partir sur les routes du pays du Maroilles et de la Chimay à la découverte d'un territoire authentique. Vous rencontrez les producteurs et collecterez les spécialités régionales !

LES ÉTAPES ET/OU ACTIVITÉS

- ➡ Découverte des secrets de fabrication de la bière de Chimay
- ➡ Dégustation comparative de pommes bio et traite manuelle de vaches
- ➡ Rencontre avec des personnages étonnants et conviviaux

4 ENQUÊTE AU PAYS DE COURQUAIN

5H

À PARTIR DE 59,00 €

Partez sur les traces de la super 4L du film « Rien à déclarer » !

Un scénario conçu pour sortir des sentiers battus tout en découvrant un territoire surprenant entre France et Belgique.

À bord d'une 2CV, vous allez partir sur les routes du pays du Maroilles et de la Chimay pour retrouver la combinaison du coffre qui contient les clés de la 4L et ainsi espérer monter à bord comme Dany Boon à l'occasion du tournage de sa comédie « Rien à déclarer » à Courquain (Macquenoise) !

LES ÉTAPES ET/OU ACTIVITÉS

- ➡ Énigmes mathématiques dans l'espace Chimay et dégustation de bières trappistes
- ➡ Visite interactive du château des princes de Chimay à l'aide d'iPad
- ➡ Passage par le poste de douane de Courquain, lieu de tournage de la comédie de Dany Boon « Rien à déclarer »

Pour tout renseignement sur les rallyes en 2cv, Maxime et toute son équipe sont à votre écoute pour que votre escapade soit toujours une réussite !

Tél. : 06 11 96 25 54 – 03 75 10 01 00

Découvrez l'ensemble de leurs offres sur www.retrosapade.com

LÉGENDE DES PICTOGRAMMES



Église fortifiée ouverte



Église fortifiée fermée



Château-fort



Édifice remarquable



Musée



Location de canoé-kayak



Insolite



Restaurant



Producteur



Visite commentée ou accompagnée



Visite libre



RDV Uniquement sur rendez-vous



20+ À partir de 20 personnes



58 km (1h25) Distance et durée du parcours en autocar



18 km (5h30) Distance et durée du parcours à pied

NOS PARTENAIRES



EN AUTOCAR OU EN VOITURE

À 2h20 de Paris : A4 puis A26, sortie Laon - Maubeuge - Crécy-sur-Serre - Vervins

À 1h45 de Lille : A1 puis A27 / A2 via Valenciennes, sortie Maubeuge - Le Quesnoy - Bavay et N2 direction Laon

À 2h15 de Bruxelles : E19 puis N6 via Mons et N2

À 1h de Reims : D966

À 4h15 d'Amsterdam : E35 puis E19 puis N6 et N2

LOUER UNE VOITURE

Europcar Laon

167 Avenue Pierre Mendès France 02000 Laon
www.europcar-nord.fr au 03 23 79 58 88

EN TRAIN

Rendez-vous sur : www.ter-sncf.com
2 gares desservent la Thiérache :

Gare de Vervins

Depuis Paris

Gare d'Hirson

De la gare du Nord via Soissons et Laon
De la gare Lille et depuis Charleville-Mézières

À PIED ET À VÉLO

Vous pouvez emprunter l'Eurovélo 3, ou le GR 122

**POUR VENIR EN THIÉRACHE
NOUS VOUS CONSEILLONS**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Articles R-211-5 à R-211-13 du Code du Tourisme

Article R211-5 - Sous réserve des exclusions prévues aux a et b du deuxième alinéa de l'article L. 211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation touristique des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-6 - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ; 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ; 3° Les repas fournis ; 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-10 ; 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-11, R. 211-12 et R. 211-13 ; 12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ; 13° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; 14° Lorsque le contrat comporte des prestations transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de, vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-7 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ; 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ; 5° Le nombre de repas fournis ; 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-10 ; 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ; 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ; 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-6 ; 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-11, R. 211-12 et R. 211-13 ; 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 19° L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ; 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14° de l'article R. 211-6.

Article R211-9 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10 - Lorsque le contrat comporte une possibilité d'annulation de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R. 211-6, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-12 - Dans le cas prévu à l'article L. 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité de sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-13 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R. 211-6.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE « GROUPES »

Art.1 - Le service groupes de l'Office de Tourisme commercialise l'offre de ses prestataires et achète des prestations sèches sur son territoire de compétence. Il facilite la démarche des groupes avec des offres "clé en main" à la journée ou séjour, offrant de nombreux choix de prestations et en assure la réservation. Il est à la disposition de la clientèle pour toute demande particulière ou prestations complémentaires : autres visites, réservations d'hébergement, restauration, etc., et répond à la clientèle en fonction de la demande.

Art.2 - Information. La présente brochure constitue l'offre préalable visée par les conditions générales de vente ci-dessus et elle engage l'OFFICE DE TOURISME. Toutefois, des modifications peuvent naturellement intervenir dans la nature des prestations ainsi que les tarifs. Conformément à l'article R211-17 du Code du Tourisme, si des modifications intervenaient, elles seraient portées par écrit à la connaissance du client par l'OFFICE DE TOURISME avant la conclusion du contrat.

Art.3 - Responsabilité. L'OFFICE DE TOURISME est responsable dans les termes de l'article L211-17 du Code du Tourisme, qui stipule : « Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article 1er est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit en cas de force majeure ».

Art.4 - Réservation - Toute demande d'option ne peut être considérée comme réservation. Les réservations ne deviennent définitives qu'après réception d'un exemplaire du contrat signé par le responsable du séjour et accompagné du montant d'un acompte de 30%. Aucune réservation ne peut être revendiquée sur simple appel ou correspondance écrite non accompagnée d'un chèque de réservation à l'ordre du Trésor Public ou par virement bancaire.

Art.5 - Règlement du solde - Le client devra verser à l'OFFICE DE TOURISME le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci un mois avant le début des prestations (excursion, séjour...), sous réserve du respect de l'article R.211-8,10 du Code du Tourisme ainsi que la liste nominative des membres du groupe comportant la liste précise des personnes partageant les chambres. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour ou son excursion. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Art.6 - Dès réception du solde, L'OFFICE DE TOURISME adresse au client un bon d'échange que celui-ci doit remettre au(x) prestataire(s) lors de son arrivée, et éventuellement pendant le séjour.

Art.7 - Arrivée - Le groupe doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur le (ou les) bon(s) d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le(s) prestataire(s) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le(s) bon(s) d'échange. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner

lieu à aucun remboursement.

Art.8 - Annulation du fait du client - Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou email à l'OFFICE DE TOURISME. L'annulation émanant du client entraîne, outre les frais de dossier et d'assurance, les retenues suivantes.

- Sauf indication particulière :
 - l'annulation intervient 30 jours avant la date du séjour ou de l'excursion : il sera retenu 60 € pour frais de gestion.
 - l'annulation intervient entre le 30ème et le 21ème jour avant la date du déplacement : il sera retenu 25 % du prix du séjour ou de l'excursion.
 - l'annulation intervient entre le 20ème et le 8ème jour avant la date du déplacement : il sera retenu 50 % du prix du séjour ou de l'excursion.
 - l'annulation intervient entre le 7ème et le 2ème jour avant la date du déplacement : il sera retenu 75 % du prix du séjour ou de l'excursion.
 - l'annulation intervient moins de 2 jours de la date du séjour ou de l'excursion : il sera retenu 90 % du prix du séjour ou de l'excursion.
 - en cas de non-présentation ou d'interruption du séjour par le client : il ne sera procédé à aucun remboursement.

Art.9 - Désistement - Le nombre de participants annoncé, au minimum, 8 jours avant une excursion sera le nombre pris en compte pour la facturation, 15 jours avant un séjour.

Art.10 - Modification par l'OFFICE DE TOURISME d'un élément substantiel du contrat : se reporter à l'article R211-11 du Code du Tourisme.

Art.11 - Annulation du fait du vendeur : se reporter à l'article R211-12 du Code du Tourisme.

Art.12 - Empêchement pour le vendeur de fournir en cours du séjour les prestations prévues dans le contrat : se reporter à l'article R211-13 du Code du Tourisme.

Art.13 - Cession du contrat par le client : se reporter à l'article R211-9 des conditions générales de vente ci-dessus.

Art.14 - Hébergement en hôtel : le prix des nuitées est calculé sur la base d'une chambre double avec bain ou douche et petit déjeuner. Les hébergements proposés sont de catégorie 2* et 3*, sauf cas contraire spécifié dans le texte de présentation. L'organisateur devra fournir à l'OFFICE DE TOURISME, la liste nominative des membres du groupe ainsi que la liste précise des personnes partageant les chambres ; ceci 15 jours avant la date du séjour. Le contrat est établi pour une capacité d'hébergement maximum. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'hébergement, l'OFFICE DE TOURISME peut refuser les clients supplémentaires. Le contrat étant alors réputé rompu du fait du client. Lorsqu'un client occupe seul une chambre, un supplément dénommé « single » lui sera facturé. La chambre doit être libérée avant midi.

Art.15 - Fixation des prix et gratuités pour groupes Les prix sont calculés selon certaines particularités de nombre de participants et périodes d'ouverture précisées pour chacun des circuits contenus dans cette brochure. Une gratuité est accordée au chauffeur. [Sauf mention contraire]. La gratuité du responsable du groupe n'est pas systématique. Elle dépend du circuit sélectionné. Se renseigner. Certaines prestations ne peuvent être maintenues en dessous d'un certain nombre de participants ou peuvent faire l'objet d'un supplément par personne.

Art.16 - Transport - Il n'est pas inclus dans le prix de vente. Il est donc à la charge du client. Néanmoins, l'OFFICE DE TOURISME peut réserver, sur demande, un autocar avec chauffeur et l'inclure dans le prix de vente.

Art.17 - Menus - Ils sont indiqués à titre d'exemple. D'autres menus de qualité équivalente sont possibles dans d'autres restaurants. Un menu unique pour le groupe.

Art.18 - Le guide-accompagnateur - Selon le type de visite ou d'activité, un accompagnateur peut être inclus ou non. Sauf indication particulière, il est en option.

Art.19 - Supplément - Un supplément sera demandé pour les excursions ou séjours se déroulant les week-ends et jours fériés et pourra être demandé en cas de modification du nombre de participants. Les modalités de calcul du nouveau tarif seront clairement précisées dans le contrat.

Art.20 - Assurances - Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il possède toutes les assurances nécessaires le couvrant pendant son séjour ou son excursion. L'OFFICE DE TOURISME a souscrit une assurance afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle qu'elle peut encourir.

Art.21 - Réclamations - Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée à l'OFFICE DE TOURISME dans les 15 jours qui suivent le séjour ou l'excursion, par lettre recommandée avec accusé de réception. Tarifs valables du 01.01.2017 au 31.12.2017. Au-delà, nous consulter. Conformément à la loi « informatique et libertés », les informations nominatives du dossier de réservation sont obligatoires. Un droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès de l'OFFICE DE TOURISME et sauf opposition expresse, ces informations pourront faire l'objet d'une cession commerciale.



FORFAITS JOURNÉE

Les prix des « Forfaits journée » comprennent : les visites commentées des différents sites et le déjeuner du midi.
Les tarifs indiqués sont sous réserve de disponibilité à la réservation et ne comprennent pas les dépenses personnelles et le transport.

OFFICE
DE TOURISME

La Thiérache ONS'Y ATTACHE

7, avenue du Préau 02140 VERVINS

Tél. : 03 23 91 30 10

accueil@tourisme-thierache.fr

www.tourisme-thierache.fr

VOTRE CONTACT :

Camille DUPARCQ, Chargée de Marketing et de Vente

Tél. : 03 23 91 30 10

reservation@tourisme-thierache.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

En basse saison
Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

En haute saison
Horaires disponibles en saison dans la rubrique *Pratique* > *Nous contacter*
du site www.tourisme-thierache.fr

Suivez « Tourisme Thiérache » sur...

